

608/71

EN POLOGNE.
ETAT - MAJOR.

1er Bureau

N. 480 I.B.

Le Général NIESSEL, Chef de la
Mission Militaire Française en Pologne.
à Monsieur le Ministre des Affaires Militaires
à Monsieur le Général Chef d'Etat-Major.
Général de l'Armée Polonaise.

VARSOVIE.

OBJET:

Formation des Divisions de Cavalerie.

D'après les déclarations que Mr. le Général ROZWADOWSKI, Chef de l'Etat-Major Général, a faites dernièrement au Lt-Colonel LOIR, Le Nombre des régiments de Cavalerie qui seraient maintenus sur le front Est s'élèverait à 18.

Ces Régiments formeraient 3 Divisions de 6 régiments. Ce groupement en grandes unités correspond entièrement aux données de l'expérience de la dernière campagne. Elle a prouvé en effet que le plus généralement, la cavalerie devait opérer en masse.

Mais je crois devoir attirer votre attention sur les inconvénients que peut présenter la constitution de ces divisions, par la juxtaposition pure et simple de 2 brigades telles qu'elles ont été créées en Pologne.

La Brigade à 3 Régiments et 2 Batteries a été créée au début de l'organisation de l'Armée Polonaise, par mesure d'économie; elle formait une petite division, mais la guerre a montré qu'elle était trop petite pour agir seule, et trop lourde pour former une partie d'une division.

La division de Cavalerie à 2 brigades ne se prête pas assez à la manœuvre; on ne manœuvre que fort difficilement avec 2 éléments, mais plus généralement avec 3.

Le Général de Division, en effet, est obligé pour se créer une réserve, de disloquer une brigade constituée.

Même inconvénient pour l'artillerie qui est répartie uniformément dans les 2 brigades; si le Général de Division veut, au cours d'une action, nuancer l'emploi de son artillerie, il doit encore sur le champ de bataille, briser les liens tactiques d'une de ses unités.

En outre, en ce qui concerne le personnel d'Etat-Major la brigade actuelle a un Etat-Major, très considérable, et en tout comparable à celui d'une division.

Même observation en ce qui concerne le personnel des services de l'Intendance, de la Santé, du Trésor et Postes, etc..... organes de brigades.

Pour faire disparaître tous ces inconvénients, il y aurait lieu semble-t-il, de constituer la Division de Cavalerie Polonaise, sur le modèle adopté par les grandes armées européennes, savoir:

- 3 Brigades de Cavalerie à 2 Régiments.
- 1 Artillerie Divisionnaire et 1 Groupe d'artillerie de campagne.
- 1 ou 2 Groupes d'automotrices-canonnières.
- 1 Bataillon cycliste ou d'infanterie transportée en voitures.

- 1 Service télégraphique.
- 1 Parc d'Artillerie.
- 1 Service d'Intendance.
- 1 Service de Santé.
- 1 Service Vétérinaire.
- 1 Prévôté.
- 1 Trésor et Postes.
- 1 Justice Militaire.

Tous ces services
disparaissent de
la brigade.

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

La brigade ne serait plus qu'une unité de combat légère, manœuvrant facilement, et son Etat-Major pourrait être réduit à deux Officiers.

En ce qui concerne l'E.M. de la D.C. lui-même, tous les E.M. de cavalerie qu'il nous a été donné de voir en campagne, moins on est nombreux, plus le travail est vite exécuté.

L'E.M. d'une D.C. française pourrait semble-t-il, servir de modèle.

PILSUDSKI
INSTITUTE
ARCHIVES
New York

il comprenait: - qu'un Chef d'E.M. - 1 Officier pour chacun des 1er 2me et 3me Bureaux.

- 1 Officier pour le personnel

1 Commandant de Quartier Général.

1 Officier du Génie 1 Interprète, et les services:

/ Intendance - Santé - Trésor et Postes - Service télégraphique et
radiom - Service Automobile/

Je vous serais obligé de me faire savoir si vous vous ralliez à la conception de constituer le plus tôt possible les Divisions sur ces bases Dans ce cas, on pourrait dans le cours de l'hiver faire travailler dans des exercices sur la carte appropriés. tous les Commandants de D.C., les Etat-Major et les Chefs de Services.

P.O. Le Général, Chef d'Etat-Major
signé: MOURRUAU.

Copie conforme notifiée à:

Monsieur le Directeur de la Cavalerie.

Le Lieutenant-Colonel FINAT, Chef du

I. BUREAU

signé: FINAT.

MISSION MILITAIRE FRANCAISE
EN POLOGNE.

DIRECTION DE LA CAVALERIE.

N. 1049.

Varsovie le 3 Décembre 1920 .

Transmis à titre de renseignement à

Monsieur le Général KAWECKI, Inspecteur de
la Cavalerie Polonaise.

Le Colonel LOIR Directeur de la Cavalerie.

signé: P.O. Le Capitaine Adjoint Mehlar.

Za zgodność.

Generalny Inspektor Jazdy

przy Wodzu Naczelnym

1644

Władza lub. 1523

Przesyłam do wiadomości.

Warszawa dnia 7 grudnia 1920 roku.

Do

Wodza Naczelnego

Generalny Inspektor Jazdy
przy Wodzu Naczelnym

Lawrence

Generał-Podporucznik.

NACZELNE DOWÓDZTWO WOJSK POLSKICH

ADJUTANTURA GENERALNA

WARSZAWA

L: Dz. 40347, dnia 10/XII 1920 r.

złącz. Wydział

UDSKI
STITUTE
ARCHIVES
New York

UDSKI
STITUTE
ARCHIVES
New York